



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-troisième session**

Genève, 3 et 4 avril 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapports des rapporteurs**Rapport du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique****I. Introduction**

1. Le présent rapport, établi par le Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique, porte sur plusieurs réunions importantes consacrées à la facilitation du commerce qui se sont tenues dans la région depuis la vingtième-deuxième session du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), en avril 2016.

2. L'une des priorités intéressant la région Asie-Pacifique est de veiller à ce que la communication des données entre les partenaires commerciaux et les parties prenantes concernées s'effectue de manière fluide, économique et sûre, compte tenu notamment de l'expansion des chaînes logistiques mondiales utilisant le commerce électronique, y compris par le biais de la téléphonie mobile. La création et le développement d'infrastructures et de réseaux pour les technologies de l'information et de la communication, qui jouent un rôle important dans la gestion de chaînes mondiales d'approvisionnement et de valorisation transparentes et de qualité, entraînent de nombreuses difficultés. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique et les organismes régionaux continuent de s'employer à réaliser le potentiel que représente le commerce électronique pour le développement régional.

**II. Activités du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques
pour l'année 2016**

3. Le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT) est bien placé pour jouer un rôle très important dans la promotion des échanges commerciaux dans la région Asie-Pacifique en intégrant les transactions électroniques par l'application des normes internationales et des meilleures pratiques, en

GE.17-00649 (F) 080217 140217



* 1 7 0 0 6 4 9 *

Merci de recycler



particulier celles que le CEFACT-ONU a élaborées et fait connaître. Dans leur majorité, les membres actifs de l'AFACT ont continué au cours de l'année écoulée de mener des activités conjointes, qui ont bénéficié à tous les pays membres.

4. Tous les membres cherchent à trouver des moyens de collaborer en matière de commerce électronique et d'accroître l'adaptabilité et la flexibilité dans un environnement apolitique. En 2016, l'AFACT comptait 20 membres (Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, province chinoise de Taiwan, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam), un membre de liaison (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – CESAP), et un membre associé (Pan Asian e-Commerce Alliance – PAA).

5. Chacun des membres nomme un chef de délégation et chacun des membres de liaison et membres associés, un représentant pour participer aux réunions de l'AFACT.

6. Chaque année, un chef de délégation est choisi et chargé d'accueillir et de présider les réunions annuelles. En 2016, ce rôle était dévolu au Japon.

7. En 2017, c'est l'Iran qui assume le rôle de secrétariat permanent en soutien au chef de délégation hôte.

A. Structure de l'AFACT

8. Le Comité directeur, chargé de gérer, de coordonner et de promouvoir les activités de l'AFACT, tient des réunions physiques deux fois par an ainsi que des conférences en ligne lorsque cela est nécessaire.

9. Le Comité directeur est composé du chef de délégation du pays hôte, des chefs de délégation du pays hôte des années précédente et suivante, de deux chefs de délégation élus, des présidents de comité, d'un secrétariat permanent, du Vice-Président du CEFACT-ONU, du Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Asie et le Pacifique et du représentant de la CESAP.

10. Trois comités exécutifs ont été constitués et chargés d'entreprendre des tâches concrètes :

- Le Comité du domaine commercial ;
- Le Comité des technologies et méthodes ;
- Le Comité d'appui à la communauté.

11. Des groupes de travail ont été constitués au sein des comités exécutifs pour traiter des questions suivantes :

- Le Groupe de travail chargé de la plateforme d'échange sécurisée, certifiée et responsable et le Groupe de travail chargé des voyages, du tourisme et des loisirs, qui relèvent du Comité du domaine commercial ;
- Le Groupe de travail de l'informatique en nuage, qui dépend du Comité des technologies et méthodes.

12. L'AFACT est membre de liaison pour l'ISO/TC154 et membre à part entière de l'organisme mixte de gestion du Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDDED)-ISO7372¹.

¹ <http://www.isotc154.org/>.

B. Réunions annuelles de l'AFACT

13. Chaque année, l'AFACT tient une réunion à mi-parcours au premier semestre et une réunion plénière au second semestre. Tous les membres sont invités à y participer afin de partager données d'expérience et connaissances et de définir les questions stratégiques essentielles.

1. Réunions annuelles de l'AFACT en 2016

- Trente-quatrième réunion à mi-parcours, à Hamamatsu (Japon), du 23 au 25 mai 2016 ;
- Trente-quatrième réunion plénière, à Tokyo (Japon), du 7 au 9 novembre 2016.

2. Réunions annuelles de l'AFACT prévues en 2017

- Trente-cinquième réunion à mi-parcours, à Tamsui (nouvelle ville de Taipei) dans la province chinoise de Taiwan, du 26 au 28 avril 2017 ;
- Trente-cinquième réunion plénière, à Taipei (province chinoise de Taiwan), du 10 au 13 septembre 2017.

C. Thèmes des activités de l'AFACT

1. Rapport sur les progrès accomplis dans les forums du CEFACT-ONU

14. Le Rapporteur a présenté un rapport sur les activités des vingt-septième et vingt-huitième forums du CEFACT-ONU à la réunion plénière et à la réunion de mi-parcours de l'AFACT, sur les activités des miniconférences consacrées aux thèmes principaux ainsi que sur les nouveaux projets et les projets en cours menés dans le cadre des volets et des domaines du programme à élaborer. Les experts ayant participé aux forums du CEFACT-ONU en ont présenté un compte-rendu détaillé lors des réunions du Comité des technologies et méthodes, du Comité du domaine commercial et du Comité d'appui à la communauté.

2. Activités visant à faciliter les transactions commerciales et électroniques

2.1 Groupe de travail chargé des voyages, du tourisme et des loisirs

15. Le Groupe de travail est actif au sein de l'AFACT. Ont ainsi été organisées en 2016 deux réunions physiques et plusieurs réunions en ligne qui avaient principalement pour objectif de rendre compte des activités réalisées lors d'un forum du CEFACT-ONU sur le tourisme et les voyages, de fournir un appui à ces activités en fonction des besoins de la région et d'examiner certains problèmes locaux devant être résolus par le Groupe de travail.

16. Le Groupe de travail met l'accent sur les trois éléments du programme de travail suivants.

2.1.1 *Projet pilote international sur les « petits hôtels »*

17. Après l'achèvement du projet de normalisation qui concernait les « petits hôtels » lors du forum du CEFACT-ONU, le Groupe de travail a décidé d'appliquer les normes qui y avaient été élaborées à un projet pilote international auquel participent six membres de l'AFACT. Ce projet pilote se trouve maintenant dans sa deuxième phase. La première consistait principalement à comprendre les normes applicables aux petits hôtels et la normalisation des processus d'information lors de la mise en œuvre du projet. La deuxième étape va faire appel aux nouvelles technologies (téléphonie mobile, informatique en nuage, sites de réseautage social), qui seront très répandues dans le domaine du tourisme et des voyages dans un proche avenir ; elle permettra de proposer au forum du CEFACT-ONU de nouvelles méthodes d'application de ces technologies au niveau mondial.

18. Il ne sera bien entendu pas facile d'achever le projet international dans le délai établi par les membres, mais ceux-ci font tout leur possible pour y parvenir. La province chinoise de Taiwan, le Japon et la Thaïlande sont les membres participant au projet qui s'approchent le plus de l'objectif.

19. Le Groupe de travail élabore, sous la direction du forum du CEFACT-ONU, un guide explicatif concernant le processus d'information sur les « petits hôtels », qui sera le moment venu soumis au forum en vue de son utilisation sur le plan mondial.

2.1.2 *Projet DTI (relatif aux renseignements sur les voyages à destination)*

20. Le deuxième élément du programme de travail vise à achever le projet relatif aux renseignements sur les voyages à destination (DTI), initialement proposé par la Corée au forum du CEFACT-ONU. Le chef du projet n'ayant pas été en mesure de poursuivre les travaux, le Groupe de travail a décidé de désigner un nouveau responsable pour terminer le projet le plus rapidement possible.

2.1.3 *Programme d'expériences*

21. Cet élément devrait donner lieu à un nouveau projet qui sera présenté au forum du CEFACT-ONU, comme proposé par le Groupe de travail. L'Inde et le Japon sont très désireux de prendre la direction de ce projet au sein du Groupe de travail et de définir la marche à suivre pour donner effet à cette proposition. Ce projet devrait apporter des avantages aux régions de tous les pays.

22. Suivant la proposition du Bureau du forum du CEFACT-ONU, un Livre vert, qui expliquera notamment l'objectif et la portée de ce futur projet, est en cours d'élaboration en vue de sa soumission au forum pour qu'il en soit pris note à l'échelle mondiale.

2.2 **Projet de création d'un nouveau groupe de travail sur « les cybermarchés internationaux »**

23. Afin de percevoir des droits de douane et/ou des taxes sur des biens et services (ou des taxes à la consommation) sur la base de transactions électroniques internationales, les services douaniers doivent pouvoir effectuer un suivi de celles-ci. Les procédures commerciales ainsi que les documents et éléments de données pertinents doivent donc être simplifiés afin de pouvoir être échangés de manière plus efficace entre les cybermarchés des deux parties. Par conséquent, l'AFACT prévoit de constituer un nouveau groupe de travail, relevant du Comité du domaine commercial, qui travaillera en collaboration avec le Sous-groupe du commerce électronique de la Asian-Oceanian Computing Industry Organization (ASOCIO). Ce groupe de travail, qui s'attachera aux aspects techniques compte tenu des prescriptions formulées (essentiellement) par les experts de l'ASOCIO, doit tout d'abord obtenir l'approbation de trois membres de l'AFACT.

2.3 Utilisation de la bibliothèque des éléments de base en Asie

24. L'AFACT mène actuellement en Asie un projet visant à compiler les prescriptions propres à chaque domaine, en se fondant sur la bibliothèque des éléments de base (composants communs) (CCL) du CEFACT-ONU. Tout message relatif à un domaine particulier peut être élaboré au moyen de la CCL, et toute prescription concernant de nouveaux composants transversaux (BIE) (ne se trouvant pas dans la CCL) peut être soumise au CEFACT-ONU. Les messages propres à un domaine seront inscrits dans le registre des messages aux fins de leur publication. La politique relative à l'utilisation de la CCL en Asie est fondée sur les principes suivants :

- Une interopérabilité devrait être établie entre plusieurs domaines pour la facilitation du commerce et le commerce électronique ;
- Tous les domaines devraient respecter les normes internationales ;
- Les prescriptions relatives à chaque domaine devraient être respectées dans le cadre normatif.

2.4 Échange de données informatisé (EDI) dans le domaine de la finance

25. Le secteur commercial, en coopération avec le secteur financier, a lancé le projet d'échange de données informatisé (EDI) dans le domaine de la finance, dont l'objectif est de stimuler l'esprit d'innovation des entreprises grâce au partage d'informations commerciales avec le secteur financier. Le secteur commercial en attend une amélioration de la productivité des entreprises (grâce notamment à la mise en concordance) et une meilleure gestion de trésorerie (grâce notamment au cycle d'exploitation), alors que le secteur financier espère que le projet permettra de limiter les risques (grâce notamment à la surveillance des entreprises) et de trouver de nouvelles possibilités de financement (grâce notamment au financement de la chaîne d'approvisionnement). Pour créer des conditions propices à l'échange de données informatisé dans le domaine de la finance, un projet relatif aux avis de paiement du CEFACT-ONU a été proposé et publié. L'EDI dans le domaine de la finance prendra appui sur la norme CEFACT-ONU relative aux avis de paiement et sur la norme ISO 20022 qui concerne la saisie de paiements (Pain) et la notification (Camt).

3. Contribution à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies

26. Des membres de l'AFACT ont exposé leur approche des thèmes liés aux objectifs de développement durable.

3.1 Gestion durable des pêches grâce à la gestion de l'information (FLUX)

27. Un expert thaïlandais a présenté un exposé sur la stratégie actuelle de la Thaïlande, qui a créé un Centre de commande pour la lutte contre la pêche illégale (CCCIF) et a mis en place une infrastructure pour le nettoyage des données et l'intégration des systèmes afin de permettre la réalisation d'une analyse approfondie des données à l'aide d'informations électroniques.

3.2 Certification électronique des produits agricoles

28. Des experts thaïlandais ont présenté un exposé concernant la décision de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) d'intégrer cinq autres éléments aux prescriptions du guichet unique de l'ASEAN, dont le certificat sanitaire et phytosanitaire électronique. Les travaux sont actuellement menés par le Groupe de travail de l'agriculture de l'ASEAN. Des experts de la Thaïlande et de la Malaisie (tous deux

membres de l'ASEAN) ont participé à la réunion plénière de l'AFACT et communiqué au point de contact SPS de l'ASEAN un projet de rapport sur la question. Le rapport final sera présenté à la quatrième réunion des points de contact de l'ASEAN, en mars 2017.

4. Collaboration avec la CESAP

29. La réunion plénière de 2016 de l'AFACT a approuvé la modification d'un règlement de l'AFACT visant à faire de la CESAP un membre de liaison.

4.1 Bref rapport d'activité de la CESAP à la réunion plénière de 2016 de l'AFACT

30. Le représentant de la CESAP a fait un bref exposé sur les éléments ci-après.

4.1.1 Progrès accomplis concernant l'« Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique »

31. La version finale de cet accord des Nations Unies, élaboré par les membres de la CESAP, a été arrêtée à la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental provisoire, en mars 2016, et adopté par la CESAP en mai 2016. L'accord a été ouvert à la signature des États membres de la CESAP le 1^{er} octobre 2016.

4.1.2 Mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports (TTFMM)

32. Une recommandation de la CEE sur la question est en cours d'élaboration et fait actuellement l'objet d'un examen public.

4.1.3 Formation en ligne sur l'analyse des procédés commerciaux aux fins de la facilitation du commerce

33. Une formation en ligne sur l'analyse des procédés commerciaux aux fins de la facilitation du commerce a été lancée, qui comprend une plateforme d'apprentissage en ligne établie sur la base du Guide de l'analyse des procédés commerciaux du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le transport en Asie-Pacifique (UNNexT), dont les systèmes d'essai et de certification peuvent être utilisés gratuitement.

4.1.4 Appui accordé au vingt-huitième forum du CEFACT-ONU à Bangkok, en septembre 2016

4.1.5 Autres programmes de travail et projets liés à la recherche et à l'analyse sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier

- Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce ;
- Enquête mondiale et mise en œuvre du commerce sans papier ;
- Base de données regroupant les analyses des procédés commerciaux ;
- Analyse des politiques (par exemple, impact du commerce sans papier sur les coûts du commerce).

4.1.6 Événements récents : divers événements ont été organisés en 2016, parmi lesquels

- Des ateliers nationaux de validation des études initiales du TTFMM, au Bhoutan, au Bangladesh et au Népal ;
- Un atelier sur l'application du certificat sanitaire et phytosanitaire électronique et sur l'automatisation aux fins de la facilitation du commerce agricole, à Bangkok ;
- Un atelier sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, à Bangkok ;

- Un atelier sur l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, à Bangkok ;
- Un atelier sur le commerce agricole transfrontière au service du développement durable, à Bangkok.

4.1.7 Événements prévus : les événements suivants devraient se tenir en 2017

- Quatrième réunion des groupes de travail juridique et technique, relevant du groupe directeur intergouvernemental provisoire, sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, en mars ;
- Troisième réunion du groupe directeur intergouvernemental provisoire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, en mars ;
- Atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, en mars ;
- Troisième Masterclass de l'UNNExT, en avril ;
- Huitième forum de l'Asie et du Pacifique sur la facilitation du commerce, en septembre/octobre ;
- Suivi du TTFMM.

4.2 Atelier conjoint AFACT-CESAP de renforcement des capacités pour la promotion du commerce transfrontière sans papier et la facilitation du commerce

34. Suite à la réunion plénière de 2016 de l'AFACT, celui-ci et la CESAP ont organisé un atelier conjoint de renforcement des capacités le 9 novembre 2016, en coopération avec le Centre régional de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) pour l'Asie et le Pacifique. Plus de 30 responsables gouvernementaux, acteurs du secteur privé et universitaires ont participé à cet atelier, au cours duquel ils ont eu l'occasion de partager des données d'expérience et de mieux comprendre cette question.

35. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'exposés et de débats :

- L'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, présenté par le CESAP ;
- La Convention sur l'utilisation des communications électroniques au service du commerce transfrontière sans papier, présentée par le représentant de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique ;
- Les pratiques en matière de facilitation des échanges et de commerce sans papier dans la province chinoise de Taiwan et le certificat d'origine électronique dans la province chinoise de Taiwan, présentés par un expert de l'AFACT ;
- Stimuler l'esprit d'innovation des entreprises grâce au partage d'informations commerciales avec le secteur financier, présenté par un expert de l'AFACT.

5. Collaboration avec l'ASOCIO

36. Comme indiqué au point 2.2 plus haut, l'AFACT prévoit de constituer un nouveau groupe de travail, qui relèvera du Comité du domaine commercial, pour collaborer avec le Sous-groupe du commerce électronique de l'ASOCIO.

37. L'ASOCIO, créée en 1984, s'emploie à développer une société et une industrie numériques dans l'ensemble de la région Asie-Océanie en favorisant les échanges et les relations entre ses pays membres. En octobre 2015, elle a constitué une équipe spéciale

chargée des questions numériques intéressant la Communauté économique de l'ASEAN afin que les représentants du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) soient consultés sur la mise en œuvre de ladite communauté. L'un des sous-groupes de l'ASOCIO, eCom, est chargé de diriger les programmes de mise en œuvre des mesures incitatives, du cadre juridique et fiscal et de l'infrastructure nécessaires au développement du commerce régional transfrontière dans l'espace de commerce électronique de la Communauté économique de l'ASEAN et de favoriser l'émergence de fers de lance du commerce électronique sur le plan régional.

38. Les TIC sont un facteur essentiel du projet de Communauté économique de l'ASEAN. L'établissement d'un cadre solide dans ce domaine contribuera à la mise en place de conditions propices aux échanges, à l'investissement et à l'entrepreneuriat. Les mesures stratégiques que la Communauté économique de l'ASEAN prévoit de prendre d'ici à 2025 reposent sur les fondements suivants :

- Transformation économique ;
- Intégration et autonomisation des personnes grâce aux TIC ;
- Innovation ;
- Développement de l'infrastructure des TIC ;
- Développement du capital humain ;
- Les TIC dans le marché unique ;
- Les nouveaux médias et l'industrie du contenu ;
- Assurance et sécurité de l'information.

39. Grâce aux TIC et à la prestation de services d'intermédiation, le commerce électronique mondial joue un rôle essentiel dans les échanges transfrontière et l'investissement étranger. Les mesures stratégiques ci-après sont notamment prévues pour faciliter les transactions commerciales électroniques dans les pays de l'ASEAN :

- Harmonisation des lois relatives aux droits et à la protection des consommateurs ;
- Harmonisation des cadres juridiques régissant le règlement des différends en ligne, compte tenu des normes internationales existantes ;
- Régimes d'identification et d'autorisation électroniques (signature électronique) ;
- Cadre de protection des données personnelles cohérent et complet.

III. Conclusions

40. La région continue de mettre en œuvre des réformes destinées à favoriser le commerce sans papier et les transactions électroniques pour faciliter les échanges et accroître le rapport coût-efficacité pour les entreprises. La poursuite de la collaboration entre l'AFAC et la CESAP devrait accélérer la réalisation de cet objectif.

41. Des experts de la région de l'Asie et du Pacifique ont participé activement aux activités du CEFACT-ONU afin d'élaborer différents produits efficaces à l'échelle mondiale.

42. Ces produits contribueront en permanence à faciliter les échanges dans la région de l'Asie et du Pacifique.